



**Syndicat CFDT
du ministère des affaires étrangères**

Section de Nantes

12 janvier 2010

**Message adressé au délégué pour les affaires générales à Nantes
par les représentants CFDT au CHS spécial**

Monsieur le Délégué,

Il nous revient que les conditions de travail de certains de nos collègues de Breil III sont rendues très difficiles en raison du froid qui y règne :

- au niveau N+1, la température intérieure est égale à 9°C (au sol), 18°C (au niveau du plan de travail) et 22°C au niveau du plafond quand le thermostat du chauffage collectif est réglé à 27°C et quand la température extérieure est située autour de 0°C ;

- le problème concerne l'ensemble des bureaux en "Open Space" au niveau N+1 à gauche du plateau en entrant (les bureaux situés à droite bénéficient d'une isolation supplémentaire apportée par la présence d'un plancher technique), ce qui fait une quinzaine d'agents concernés à ce niveau ;

- le problème concerne aussi les bureaux situés au niveau N+3 donnant du côté CAF (partie du bâtiment en surplomb au dessus du hall d'entrée);

- pour limiter la sensation de froid intense au niveau des pieds et des membres inférieurs, un certain nombre d'agents ont dû étendre des cartons sur le sol de leur bureau, cela dès les premières semaines faisant suite à l'emménagement dans les "Open Space" ;

- l'architecte responsable du chantier a confirmé l'existence de "ponts thermiques" aux niveaux N+1 et N+3 du bâtiment Breil III.

- l'architecte indique aussi que le problème de sensation de froid ressenti par certains agents est aggravé par la présence d'anciennes huisseries en aluminium, puisque les fenêtres de Breil III sont d'origine et qu'elles n'ont pas été changées dans le cadre de la rénovation ;

- l'architecte propose de renforcer l'isolation thermique du bâtiment Breil III par l'extérieur au niveau du parking pour l'étage N+1 avec une épaisseur de 12cm de laine de roche sous le plancher;

- pour le niveau N+3, l'architecte mentionne la présence de plaques à base d'amiante à l'extérieur du bâtiment, et dont l'enlèvement est nécessaire avant travaux d'isolation thermique.

Les représentants de la CFDT-MAE au CHS de Nantes vous demandent de leur indiquer quelles mesures vont être prises pour remédier à ces problèmes et selon quel calendrier.

De notre point de vue, le règlement de cette question revêt un caractère d'urgence, car nos collègues de Breil III aspirent à des conditions de travail décentes après avoir subi les nuisances liées au travaux en site occupé.

Vous en remerciant par avance,

Cordialement.

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats